

## Lepuix

# Les taux d'imposition inchangés depuis plus de dix ans

Pour son premier conseil municipal budgétaire, la nouvelle équipe a validé les comptes 2025 de la précédente mandature, maintenu les taux d'imposition et adopté un budget 2026 proche de celui de l'exercice écoulé.

Lors du premier conseil municipal budgétaire de la nouvelle équipe de Lepuix, le maire Jean-Bernard Marsot a présenté le compte financier unique de l'année écoulée.

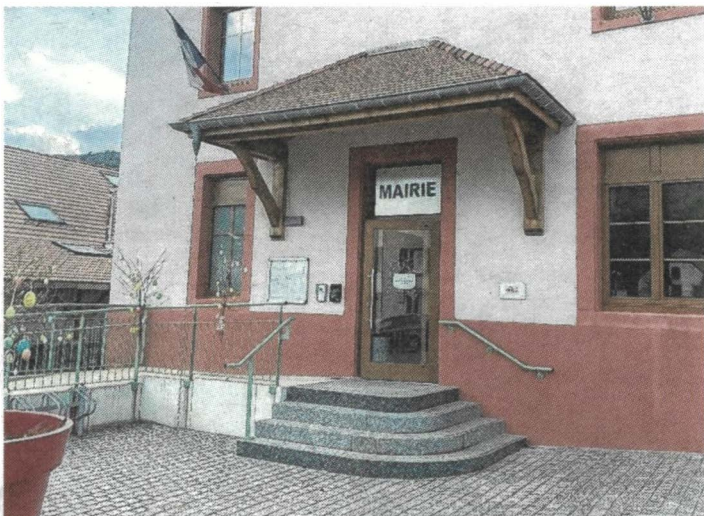
### ● Compte 2025

Il existe quatre budgets pour la commune : forêts (519 hectares), eau (réseau indépendant du syndicat des eaux de Giro-magny), production photovoltaïque (l'ensemble des bâtiments publics sont équipés de panneaux en autoconsommation) et général.

Au final, le solde budgétaire de fonctionnement s'établit à 637 286 €, avec 426 363 € de dépenses pour 1 063 649 € de recettes. En investissement, 279 412 € de dépenses et 328 169 € de recettes, soit un résultat positif de 48 756 €.

C'est à l'unanimité que les nouveaux élus ont validé les comptes 2025 de la précédente équipe conduite par Daniel Roth.

### ● Taux d'imposition inchangés



La nouvelle équipe municipale a procédé à son premier conseil municipal budgétaire. Photo Alain Fendeler

Le conseil, sur proposition du maire, a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes. La commune a les taux les plus bas des 22 communes de la communauté de communes des Vosges du Sud, juste avant Vescemont. Les taux n'ont pas été modifiés depuis plus de 10 ans, à savoir : taxe d'habitation (qui concerne les résidences secondaires), 4,55 ; taxe foncière sur les propriétés bâties, 24,73 ; taxe foncière sur les propriétés non bâties, 57,88.

### ● Budget 2026

Le budget 2026 est assez semblable à celui de l'exercice écoulé : le budget de fonctionnement s'établit en recettes et

en dépenses à 1 131 553 €, et celui de l'investissement à 718 019 €. On peut noter les charges de fonctionnement à caractère général en augmentation, eu égard au projet de réparation des routes. Côté investissement, sont prévus la rénovation du terrain de tennis, un poteau incendie, l'aménagement extérieur de la salle communale pour 239 299 €, ainsi que la rénovation du pont de la Fonderie et des vestiaires du foot, pour 413 220 €.

### ● Indemnités des élus

Le maire percevra 1 726 € (le maximum étant de 2 289 €) et les trois adjoints 513 € (le maximum étant de 878 €).